

GROUPE	M	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Bravo Ultrex® 90 SDG
Fongicide agricole

AGRICOLE

GARANTIE:

Chlorothalonil (tétrachloroisophthalonitrile) 90%
Contient 900 grammes de chlorothalonil (tétrachloroisophthalonitrile) par kg.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

DANGER: Cause des dommages graves aux yeux

N° D'HOMOLOGATION **24793**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: **4 kg, 10 kg**

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3

D98/A-1

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ce produit peut occasionner des effets allergiques caractérisés par une rougeur des yeux, une légère irritation des bronches et une rougeur ou éruption des parties exposées de la peau. Les personnes qui font une réaction allergique doivent recourir à un médecin.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Remarque pour le médecin : Les personnes qui font une réaction allergique répondent à un traitement aux antihistaminiques ou aux crèmes stéroïdes et/ou stéroïdes systémiques.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER: Cause des dommages graves aux yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux.

Porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage, la réparation et l'application. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial et un tablier pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.

NE PAS retourner sur les lieux traités pendant 48 heures. En cas de nécessité, des personnes peuvent retourner sur les lieux traités dans les 48 heures pour des tâches de courte durée ne requérant pas de travaux manuels, à condition que 4 heures au moins se soient écoulées depuis l'application du produit, et que l'on porte un pantalon long, une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistant aux produits chimiques.

ÉVITER le contact avec la peau et les vêtements. Laver les surfaces exposées de la peau au savon et à l'eau tiède après la manipulation ou l'emploi. NE PAS ingérer. ÉVITER d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Peut avoir des effets secondaires allergiques temporaires, caractérisés par une rougeur des yeux, une légère irritation des bronches et une rougeur ou une éruption sur les surfaces exposées de la peau. NE PAS entreposer près des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer au frais. Craint la chaleur excessive. N'appliquer que sur les surfaces indiquées sur l'étiquette.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les organismes marins et estuariens. Les eaux de ruissellement en provenance des surfaces traitées peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les alentours. NE PAS appliquer directement sur les eaux.

Garder hors des lacs, des ruisseaux et des étangs. NE PAS contaminer les eaux lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets. NE PAS appliquer là où il y a risque de ruissellement. NE PAS appliquer lorsque les conditions météorologiques sont propices à la dérive.

On doit prévoir une zone tampon de 100 mètres pour les applications aériennes, et de 15 mètres pour les applications au sol, afin de protéger des dérives les étendues d'eau telles que lacs, rivières, étangs ou marécages. Respecter toutes les zones tampons exigées par la réglementation provinciale même si elles sont plus grandes que celles qui sont précisées ci-dessus.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DU CONTENANT :

1. Vider complètement le contenant dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	M	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Bravo Ultrex[®] 90 SDG
Fongicide agricole

AGRICOLE

GARANTIE:

Chlorothalonil (tétrachloroisophthalonitrile) 90%

Contient 900 grammes de chlorothalonil (tétrachloroisophthalonitrile) par kg.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

DANGER: Cause des dommages graves aux yeux

N^o D'HOMOLOGATION **24793**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: **4 kg, 10 kg**

Syngenta Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

D98/A-1

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ce produit peut occasionner des effets allergiques caractérisés par une rougeur des yeux, une légère irritation des bronches et une rougeur ou éruption des parties exposées de la peau. Les personnes qui font une réaction allergique doivent recourir à un médecin.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Remarque pour le médecin : Les personnes qui font une réaction allergique répondent à un traitement aux antihistaminiques ou aux crèmes stéroïdes et/ou stéroïdes systémiques.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER: Cause des dommages graves aux yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux.

Porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage, la réparation et l'application. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial et un tablier pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.

NE PAS retourner sur les lieux traités pendant 48 heures. En cas de nécessité, des personnes peuvent retourner sur les lieux traités dans les 48 heures pour des tâches de courte durée ne requérant pas de travaux manuels, à condition que 4 heures au moins se soient écoulées depuis l'application du produit, et que l'on porte un pantalon long, une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistant aux produits chimiques.

ÉVITER le contact avec la peau et les vêtements. Laver les surfaces exposées de la peau au savon et à l'eau tiède après la manipulation ou l'emploi. NE PAS ingérer. ÉVITER d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Peut avoir des effets secondaires allergiques temporaires, caractérisés par une rougeur des yeux, une légère irritation des bronches et une rougeur ou une éruption sur les surfaces exposées de la peau. NE PAS entreposer près des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer au frais. Craint la chaleur excessive. N'appliquer que sur les surfaces indiquées sur l'étiquette.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les organismes marins et estuariens. Les eaux de ruissellement en provenance des surfaces traitées peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les alentours. NE PAS appliquer directement sur les eaux.

Garder hors des lacs, des ruisseaux et des étangs. NE PAS contaminer les eaux lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets. NE PAS appliquer là où il y a risque de ruissellement. NE PAS appliquer lorsque les conditions météorologiques sont propices à la dérive.

On doit prévoir une zone tampon de 100 mètres pour les applications aériennes, et de 15 mètres pour les applications au sol, afin de protéger des dérives les étendues d'eau telles que lacs, rivières, étangs ou marécages. Respecter toutes les zones tampons exigées par la réglementation provinciale même si elles sont plus grandes que celles qui sont précisées ci-dessus.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DU CONTENANT :

1. Vider complètement le contenant dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Utilisé conformément aux instructions de l'étiquette, BRAVO ULTREX 90 SDG est un fongicide idéal pour la suppression de toute une gamme de maladies des plantes. BRAVO ULTREX 90 SDG peut être utilisé efficacement en pulvérisations diluées ou concentrées. Il est essentiel de couvrir à fond et uniformément pour supprimer efficacement la maladie.

NE PAS mélanger BRAVO ULTREX 90 SDG avec des pesticides, des agents tensioactifs ou des engrais, sauf si un usage antérieur s'est avéré physiquement compatible et sans danger, dans vos conditions d'emploi.

Ajouter lentement la quantité requise de BRAVO ULTREX 90 SDG dans le réservoir du pulvérisateur pendant le remplissage. Pour des pulvérisations concentrées, mélanger préalablement la quantité requise de BRAVO ULTREX 90 SDG dans un contenant propre et ajouter dans le réservoir pendant le remplissage. Laisser fonctionner l'agitateur pendant le remplissage et la pulvérisation.

MODE D'EMPLOI

Les taux d'application sur la présente étiquette indiquent le nombre de kilogrammes de BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare, sauf avis contraire. Utiliser suffisamment d'eau pendant la pulvérisation pour bien couvrir le feuillage. Le volume d'eau requis variera selon la culture et le stade de croissance de la plante. Le volume d'eau requis variera habituellement de 225 à 1600 litres à l'hectare pour des pulvérisations diluées et de 50 à 100 litres à l'hectare pour des pulvérisations concentrées terrestres et des applications aériennes. Des applications terrestres et aériennes sont recommandées, sauf lorsque des recommandations bien spécifiques sont données pour une culture.

Directives additionnelles pour applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation: Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre

également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Pour plus d'information, voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire: Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement. Pour plus d'information, voir PRÉCAUTIONS.

Brocoli, choux de Bruxelles, choux, choux-fleurs: Tache noire, mildiou - Utiliser 1,4-2,7 kilogramme à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Débuter le traitement au BRAVO ULTREX 90 SDG après la mise en pleine terre des plants (ou peu après la levée des plants semés) ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter à intervalles de 7-10 jours ou selon le besoin pour une bonne suppression de la maladie. NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS appliquer le produit plus de 5 fois par saison.

Carottes: Brûlure alternarienne (*Alternaria*) et cercosporéenne (*Cercospora*) - Utiliser 1,3-1,8 kilogramme à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Débuter le traitement quand la maladie menace de se développer et répéter à intervalles de 7 à 10 jours ou selon le besoin pour une bonne suppression de la maladie. NE PAS traiter moins de un jour avant la récolte. NE PAS appliquer le produit plus de 7 fois par saison.

Céleri: Brûlure cercosporéenne, brûlure septorienne - Utiliser 0,9-1,3 kilogramme à l'hectare selon un programme de 3 à 5 jours, ou utiliser 1,3-2,3 kilogrammes à l'hectare selon un programme de 8 à 10 jours. Débuter les traitements à l'aide de BRAVO ULTREX 90 SDG lorsque les plants repiqués sont bien établis dans le champ. Utiliser suffisamment d'eau pendant la pulvérisation pour bien couvrir. NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. Pour supprimer la brûlure cercosporéenne et la brûlure septorienne dans les couches de céleri, utiliser 1,1-1,6 kilogramme de BRAVO ULTREX 90 SDG par 1000 litres d'eau et appliquer 1400 litres à l'hectare deux fois par semaine ou selon le besoin pour une bonne suppression de la maladie. Débuter le traitement tôt après la levée des plants. Adopter la dose plus élevée dans des conditions graves de la maladie. NE PAS appliquer le produit plus de 9 fois par saison.

Concombres: Anthracnose, blanc et gale - Utiliser 2,7 kilogrammes de BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Débuter le traitement quand les vraies feuilles apparaissent ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter à intervalles de 7 jours. Dans des conditions graves de la maladie, réduire les intervalles entre les pulvérisations. NE PAS traiter moins de 1 jour avant la récolte. NE PAS appliquer le produit plus de 8 fois par saison.

Cantaloup, melon musqué, melon Honeydew: Anthracnose, blanc et gale - Utiliser 2,7 kilogrammes de BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Débuter le traitement quand les vraies feuilles apparaissent ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter à intervalles de 7 jours. Dans des conditions graves de la maladie, réduire les intervalles entre les pulvérisations. NE PAS traiter moins de 1 jour avant la récolte. NE PAS appliquer le produit plus de 8 fois par saison.

Melon d'eau, courges, citrouilles : Anthracnose - Utiliser 1,8 kilogramme de BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare. Gale - Utiliser 2,7 kilogrammes BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Débuter le traitement dès l'apparition des vraies feuilles ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter à intervalles de 7 jours. Dans des conditions graves de la maladie, réduire l'intervalle entre les pulvérisations. NE PAS traiter moins de un jour avant la récolte. NE PAS appliquer le produit plus de 8 fois par saison.

Pommes de terre: Mildiou - Utiliser 0,7-1,3 kilogramme à l'hectare. Brûlure hâtive (alternarienne) et moisissure grise des tiges (Botrytis) - Utiliser 0,9-1,3 kilogramme de BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Débuter le traitement quand les plants atteignent 15-20 cm de hauteur, ou quand la maladie menace de se développer. Répéter à intervalles de 7 à 10 jours ou selon le besoin pour une bonne suppression de la maladie. Dans des conditions graves de la maladie, adopter la dose plus élevée à intervalles de 7 jours. NE PAS traiter les plants de pommes de terre moins de 1 jour avant la récolte. NE PAS appliquer le produit plus de 12 fois par saison.

Tomates: Brûlure hâtive (alternarienne), mildiou, tache septorienne et anthracnose - Utiliser 1,3-2,2 kilogrammes de BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Débuter le traitement quand la maladie menace de se développer; pulvériser selon un programme de 8-10 jours à la dose réduite, ou selon un programme de 14 jours à la dose de 2,7 kilogrammes à l'hectare. Dans des conditions graves de la maladie, réduire l'intervalle entre les pulvérisations. NE PAS appliquer le produit plus de 9 fois par saison. Moisissure grise - Utiliser 2,7 kilogrammes à l'hectare selon un programme de 8-10 jours. NE PAS traiter moins de 1 jour avant la récolte.

CONIFÈRES

Maladies supprimées	Quantité de BRAVO ULTREX 90 SDG à l'hectare	Mode de traitement
Chancre scléroderrien (pins), rouge (Douglas taxifolié)	1,3 à 2,7 kg	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau à l'hectare. Faire la première application au printemps lorsque les nouvelles pousses mesurent entre 1 et 5 cm de longueur. Effectuer des traitements à intervalles de 3 à 4 semaines jusqu'à ce que les conditions cessent de favoriser le développement de la maladie. Dans les couches de pépinières, appliquer la plus haute dose stipulée à intervalles de 3 semaines.
Brûlure des pousses	2,0 à 3,3 kg	
Rouge des aiguilles (épinettes), brûlure des aiguilles (pins)	5,2 kg	
Rouge lophodermien	1,3 à 2,7 kg	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau à l'hectare. Commencer les applications entre la mi-juillet et le début d'août avant le déclenchement de l'infection. Faire des traitements additionnels à intervalles de 3 à 4 semaines, jusqu'à ce que les conditions cessent de favoriser le développement de la maladie. Dans les couches de pépinières appliquer 2,7 kg à l'hectare à intervalles de 3 semaines.
Moisissure grise des jeunes plants, brûlure phoméenne des rameaux	1,3 à 2,7 kg	Appliquer dans 100 à 1000 litres d'eau à l'hectare. Commencer les applications dans les couches de pépinières lorsque les jeunes plants mesurent 10 cm de hauteur et que le temps frais et humide favorise le développement de la maladie. Effectuer des traitements additionnels à intervalles de 7 à 14 jours, aussi longtemps que persistent ces conditions favorables à la maladie.

Gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide BRAVO ULTREX 90 SDG, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide BRAVO ULTREX 90 SDG et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il

peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide BRAVO ULTREX 90 SDG ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide BRAVO ULTREX 90 SDG tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de la compagnie au 1-800-459-2422 (dans l'est du Canada) ou au 1-800-665-9250 (dans l'ouest du Canada) ou au www.syngenta.ca.

BRAVO ULTREX est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))